



L'an deux mille vingt-deux, le 7 novembre
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme
MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 28/10/2022
Présent-es : **Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis
HOEZELLE, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN,
Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON**
Absent-es : Victoire BEAUJOU, Catherine LESNES , Noémie SERRU
Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON
Catherine LESNES à Françoise ROMANET

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : **M Francis HOEZELLE**

DCM 2022/53: DETR 2023 : validation du plan de financement : voirie de Mercier- Ferrier

Monsieur Hozelle présente ensuite le projet de réfection du chemin communal qui dessert une habitation dans le village de Mercier-Ferrier. Il explique que le choix a été fait d'un bicouche, solution la moins onéreuse car le nombre des véhicules qui empruntent ce chemin est réduit. Voici le plan de financement prévisionnel :

Dépenses en HT		Recettes		
Nature	Montant	Type de subv + (taux)	Montant	
voirie accès habitation Mercier-Ferrier	3 782,10	DETR (40)	1 512,84	
		Autofinancement	2 269,26	
TOTAL HT	3 782,10	TOTAL HT	3 782,10	

Monsieur Hozelle ne participe pas au vote. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des votants restants, le plan de financement et autorise Mme la Maire à déposer les demandes de subventions correspondantes.

À Faux la Montagne, le 8 novembre 2022

La Maire,

C.MOULIN

